

ROYAUME DU MAROC



MOUVEMENT POPULAIRE



-----  
**APPEL A LA CONCURENCE**

**N° : 01-13 / 2018**  
-----

**ORGANISATION DE LA RESTAURATION DU 13<sup>ème</sup> CONGRÈS NATIONAL  
DU PARTI MOUVEMENT POPULAIRE**

**28/29 et 30 Sept 2018**

**"Lot unique"**

**CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES**

**MOUVEMENT POPULAIRE**  
-----

**MARCHE N° 01-08/ 2018**

**ORGANISATION DU 13 EME CONGRES  
(du 28- au 30 Septembre 2018)**

***ENTRE LES SOUSSIGNES :***

Le Mouvement Populaire sis au 66 Rue Patrice Lumumba à Rabat, représenté par Monsieur Mohand LAENSER, son Secrétaire Général en vertu des pouvoirs qui lui sont dévolus et ci-après dénommée « le Parti »

***D'UNE PART :***

***ET :***

Monsieur : .....  
agissant au nom et pour le compte de :

.....

Faisant élection du domicile à :

.....

Inscrit au registre de commerce à : .....

Sous le N° : .....

Affilié à la CNSS sous le n° .....

N° d'Identification Fiscale : .....

N° Patente : .....

Titulaire du compte bancaire n° :

.....

Ouvert à : .....

Ci après désigné ci-après par « le Traiteur »,

***D'AUTRE PART.***

# **IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :**

## **CHAPITRE I CLAUSES ADMINISTRATIVES**

### **Article 1. OBJET DE L'APPEL A LA CONCURENCE**

---

Le présent appel à la concurrence a pour objet de fixer conformément aux lois, l'organisation de la restauration du 13<sup>ème</sup> Congrès du Parti du Mouvement Populaire qui réunira 2 500 personnes, environ, et qui aura lieu du 28 au 30 Sept 2018 à la salle couverte du complexe sportif Moulay Abdellah, à Rabat.

### **Article 2. CONSISTANCE DES PRESTATIONS**

---

Le présent Cahier des Prescriptions Spéciales a pour objet de définir les diverses prestations liées à l'objet du présent appel à la concurrence.

- Mise en place des tentes et/ou chapiteaux dédiés à la restauration de 2500 congressistes ;
- Mise en place de toilettes mobiles au sein du Complexe Sportif Moulay Abdellah ;
- 250 tables de 10 chaises, chacune dument couverte et équipée (assiettes, couteaux, fourchettes, petites et grandes cuillères, serviettes en tissus et en papier, verres à eau, à café et thé,) ;
- Eclairages des tentes et chapiteaux ;
- Tapis ;
- Matériels de cuisine ;
- Décoration florale ;
- Fontaines d'eau ;
- Matériels frigorifiques.
- ....

### **Article 3. PIECES CONSTITUTIVES DU DOSSIER DE L'APPEL A LA CONCURENCE**

---

Les pièces constituant le présent marché sont :

1. L'acte d'engagement. (conforme au modèle ci-joint) dument rempli et signé.
2. Le présent cahier des prescriptions spéciales (CPS) dument complété, paraphé et signé.
3. Déclaration sur l'honneur ;
4. Le bordereau des prix, détail estimatif dument rempli signé et paraphé.

### **Article 4. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES**

---

Le présent marché ne sera valable, définitif et exécutoire qu'après notification de son approbation par le Parti.

## **Article 5. RESPONSABILITE DU TITULAIRE DU MARCHE**

---

Le prestataire, par sa signature, reconnaît qu'il est seul responsable de tout accident ou dommage, matériel ou corporel, du fait direct ou indirect des prestations, objet du marché ou causés par son personnel ou son matériel. Cette responsabilité s'entend aussi bien pendant l'exécution des travaux qu'après leur achèvement, et ce à la complète décharge du maître d'ouvrage.

Il est en particulier responsable :

- ✓ De la conformité des installations effectuées par lui aux règlements en vigueur, et en particulier à ceux concernant la sécurité et l'hygiène.
- ✓ Du respect de toute obligation résultant des lois et décrets en vigueur, des règlements en vigueur, et en particulier à ceux concernant la sécurité et l'hygiène.
- ✓ De tout accident qui pourrait survenir à lui-même à son personnel sur les lieux des prestations.
- ✓ De munir une attestation d'assurance tous risques.

## **Article 6. DELAI D'EXECUTION DU MARCHE**

---

Le délai d'exécution du marché commencera à courir le lendemain de la notification de l'ordre de service invitant le prestataire à commencer les installations nécessaires à la réalisation de ses prestations et se terminera le 30 Septembre 2018.

## **Article 7. NATURE DES PRIX**

---

Le présent marché est à prix unitaire. Les sommes dues au titulaire du marché sont calculées par application des prix unitaires portés au bordereau des prix ou bordereau des prix détail estimatif, le cas échéant, joint au présent cahier des prescriptions spéciales, aux quantités réellement exécutées conformément au marché.

Les prix du marché sont réputés comprendre toutes les dépenses résultant de l'exécution des prestations y compris tous les droits, impôts, taxes, frais généraux, faux frais et assurer à l'entrepreneur une marge pour bénéfices et risques et d'une façon générale toutes les dépenses qui sont la conséquence nécessaire et directe du travail.

## **Article 8. REVISION DES PRIX**

---

Les prix de toutes les prestations, livraisons et installations sont fixes et non révisables.

## **Article 9. CAUTIONNEMENT PROVISOIRE ET DEFINITIF**

---

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à vingt mille dirhams (20 000,00 dhs).  
Le montant du cautionnement définitif est fixé à Trois pour cent (3%) du montant initial du marché.

Si le prestataire ne réalise pas les prestations objet du marché dans un délai de vingt (20) jours à compter de la date de la notification de l'approbation du présent marché, le montant du cautionnement reste acquis au parti.

#### **Article 10. MODALITES DE REGLEMENT**

---

Les prestations faisant l'objet du marché seront réglées par décompte établi par le prestataire à concurrence de :

- ✓ 10 % du montant global du marché à la signature du présent marché ;
- ✓ 90 % du montant global du marché après l'exécution du marché.

Les paiements seront réglés sur présentation des décomptes établis en 3 exemplaires.

#### **Article 11. REGLEMENT DES PRESTATIONS NON PREVUES**

---

Dans le cas où des prestations non prévues au marché seraient autorisées ou prescrites au prestataire, ce dernier devrait, avant tout commencement d'exécution, obtenir l'accord écrit du Parti sur les prix de règlement concernant ces prestations.

#### **Article 12. DOMICILIATION BANCAIRE**

---

Le Parti se libérera des sommes dues en exécution du présent marché en donnant crédit de ces sommes par chèques ou virements aux comptes bancaires du prestataire.

#### **Article 13. LUTTE CONTRE LA FRAUDE ET LA CORRUPTION**

---

Le prestataire ne doit pas recourir par lui-même ou par personne interposée à des actes de corruption, à des manœuvres frauduleuses et à des pratiques collusoires à quelque titre que ce soit dans les différentes procédures de passation, de gestion et d'exécution du marché.

Le prestataire ne doit pas faire par lui-même ou par personne interposée, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion d'un marché et lors des étapes de son exécution.

Les dispositions du présent article s'appliquent à l'ensemble des intervenants dans la réalisation du présent marché.

## **CHAPITRE II :** **SPECIFICATIONS TECHNIQUES ET DEFINITION DES PRIX**

### **Article 14. CONTROLE HYGIENIQUE**

---

Les viandes rouges (bovines) et blanches (poulets) utilisées pour la préparation des repas doivent être préalablement contrôlées par les services d'hygiène compétents en la matière avec présentation au Parti d'une attestation de ce contrôle,

Le Parti se réserve le droit de contrôler à tout moment, par tous les moyens, les lieux et moyens utilisés pour la préparation des repas servis ou à servir .

### **Article 15. MODE D'EXECUTION DES TRAVAUX**

---

D'une manière générale, les prestations seront exécutées selon les règles de l'art en la matière et aux exigences du Parti.

### **Article 16. NETTOYAGE DES ESPACES ET HYGIENE GENERALE**

---

Le prestataire doit procéder à un nettoyage systématique et d'une façon régulière des tentes, cuisines, tables et espaces avoisinants.

Après la fin des prestations, le traiteur doit nettoyer tous les espaces utilisés et les remettre dans leur état initial.

Tous vices, malaises ou intoxications résultant d'un manque d'hygiène ou d'avaries alimentaires impliqueront **la seule responsabilité du traiteur qui en supportera toutes les conséquences.**

### **Article 17. CUISINE ET PERSONNEL**

---

Le prestataire doit prendre les mesures nécessaires afin de disposer d'une cuisine interne aérée et équipée, d'un matériel de lutte contre l'incendie dans les lieux de déroulement de la restauration.

Le personnel du prestataire doit porter obligatoirement sur les lieux de travail une tenue professionnelle réglementaire pour la cuisine et pour la distribution. Il doit porter l'uniforme et une tenue appropriée conforme aux conditions d'hygiène, de propreté et de sécurité (toque, bonnet, gant, tour de cou, veste de cuisine et de serveur etc...)

Certifié par les services d'hygiène

## **Article 18. DEFINITION DES PRIX**

---

Pour honorer le service des prestations demandées, le prestataire doit fournir, installer tous les moyens logistiques et matériels nécessaires ; leurs couts étant inclus dans les prix des repas et notamment :

### **PRIX N° 101 : Fourniture et restauration de 2500 DINERS le Vendredi 28 Sept 2018**

Ce prix rémunère le prestataire à l'unité la fourniture et la restauration de 2500 diners, pour le vendredi 28 Septembre 2018, composés de :

- ✓ Pain à volonté ;
- ✓ Salades variées ;
- ✓ Poulet « mhamare » avec olives et citron (5 poulets par plat) ;
- ✓ Dessert (oranges, pommes et bananes) eau plate ;
- ✓ Eau gazeuse (oulmés, coca cola) (5 litres par table).

### **PIX N° 102 : Fourniture et restauration de 2000 PETITS DEJEUNERS le Samedi 29 Sept 2018**

Ce prix rémunère le prestataire à l'unité la fourniture, et la restauration de 2000 petits déjeuners le samedi 29 Septembre 2018, de 7 heures à 10 heures comprenant :

- ✓ Boissons : café, lait frais UHT, thé, eau plate (3 litres par table) ;
- ✓ Pain à volonté ;
- ✓ Beure portion ;
- ✓ Confiture portion ;

### **PRIX N° 103: Fourniture et restauration de 2500 DEJEUNERS le Samedi 29 Sept 2018**

Ce prix rémunère le prestataire à l'unité la fourniture, et la restauration de **2500 déjeuners** le Samedi 29 Sept 2018, comprenant :

- ✓ Pains ;
- ✓ Salades variées ;
- ✓ tagines de viande de bovin (épaule et jarret) avec pruneaux et abricots secs (6 kg par plat) ;
- ✓ Dessert (oranges, pommes et bananes) ;
- ✓ Boissons : eau plate, eau gazeuse (oulmés, coca cola) (5 litres par table).

### **PRIX N° 104 : Fourniture et restauration de 2000 DINERS le Samedi 29 Sept 2018**

Ce prix rémunère le prestataire à l'unité la fourniture, et la restauration de 2000 diners le Samedi 29 Sept 2018 comprenant :

- ✓ pain à volonté ;
- ✓ Salades variées ;
- ✓ Poulet « mhamare » avec olives et citron (5 poulets par plat) ;
- ✓ Dessert (oranges, pommes et bananes) ;
- ✓ Boisson : eau plate, eau gazeuse (oulmés, coca cola) (5 litres par table).

**PRIX N° 105: Fourniture, pose et entretien de 10 fontaines d'eau**

Ce prix rémunère le prestataire à l'unité la fourniture, la pose et l'entretien de 10 fontaines d'eau durant toute la période du congrès du Parti.

**Prix N°106 : cocktail**

Ce prix rémunère le prestataire à l'unité l'organisation d'un cocktail de capacité 200 personnes pour la date du 28 et le 29 Septembre 2018 ;

**Prix N°107 : Décoration florale**

Ce prix rémunère le prestataire au forfait la pose, la décoration florale des espaces.

**Prix N° 108: Mise en place des toilettes**

Ce prix rémunère le prestataire à l'unité l'installation, et l'entretien des toilettes au sein du complexe, servant toute la période de ce congrès.



**Article 19. BORDEREAU DES PRIX DETAIL ESTIMATIF**

---

<i>N° article</i>	<i>Libellé</i>	<i>Nombre</i>	<i>PU HT</i>	<i>Prix Total (HT)</i>
101	Diners le Vendredi 28 Sept	2500		
102	Petits déjeuners le Samedi 29 Sept	2000		
103	Déjeuners le Samedi 29 Sept	2500		
104	Diners le Samedi 29 Sept	2000		
105	fontaines d'eau	10		
106	Cocktail	200		
107	Décoration floral	U		
108	Mise en place des toilettes	15		
			<b>Prix Total (DHs) HT</b>	
			<b>TVA (DHs)</b>	
			<b>Prix Total (DHs) TTC</b>	

Arrête le présent bordereau des prix à (montant en toutes lettres) .....

.....

.....

**MOUVEMENT POPULAIRE**

-----

**APPEL A LA CONCURENCE N° 01-13/ 2018**

**Organisation de la restauration du 13<sup>ème</sup> congrès du Parti du Mouvement Populaire**

**MARCHE PASSE PAR APPEL D'OFFRES OUVERT SEANCE PUBLIQUE**

Complété par le prestataire soussigné en ce qui concerne les prix totaux et arrête le montant du marché à la somme totale, toutes taxes comprises, de :

.....  
.....  
.....  
.....

<p><b>LE SECRETAIRE GENERAL DU MOUVEMENT POPULAIRE</b></p>          <p><b>RABAT, LE .....</b></p>	<p><b>COMPLETE ET ACCEPTE PAR LE PRESTATAIRE</b></p>          <p><b>..... , LE .....</b></p>
---	--